les ficelles de ce groupe armé, même s'il n'a jamais reconnu son soutien, alors que des preuves accablantes démontrent son contrôle direct sur ces rebelles.

Ainsi, nous pouvons dire qu'en signant cet accord, le régime de Kinshasa a abandonné sa souveraineté aux mains des forces d'agression, et légitimise l'occupation et les opérations d'une armée à la base de millions de morts, de centaines de milliers de femmes violées et du déplacement de millions de congolais.

Mesdames, Messieurs,

Le scandale ne s'arrête pas ici car cet accord de paix, animé par une logique transactionnelle, comporte aussi des dispositions pour accélérer une intégration économique régionale, se basant notamment sur une cogestion des ressources naturelles avec le Rwanda, un État agresseur à la base du pillage systématique des ressources minières depuis 30 ans.

Ainsi, sous couvert de coopération économique, de sécurisation des chaînes d'approvisionnement en minerais et de création de chaînes de valeur intégrées et transparentes – pour reprendre les termes de l'accord signé aujourd'hui –, les minerais congolais seront exportés pour ne pas dire « bradés » à l'état brut vers le Rwanda, qui procédera à la transformation et à l'exportation de produits semi-finis ou finis vers le reste du monde.

L'État rwandais agresseur-pilleur bénéficiera donc, avec le blanc-seing de Kinshasa, des bénéfices de la valeur ajoutée des minerais congolais, dans une logique extractiviste néocoloniale qui fera perdurer le sous-développement en RDC.

Mesdames, Messieurs,

Comment accepter d'abandonner notre souveraineté ? Comment accepter de légitimer l'occupation d'un pays agresseur ? Comment accepter le bradage de nos ressources minières ? Comment sacrifier la justice sur l'autel d'une paix qui ne pourra qu'être fragile car l'accord de paix plante les graines de la répétition des conflits et des atrocités de masse.

Nous appelons donc en dernier recours à une prise de conscience du peuple congolais, à qui appartient la souveraineté nationale, et à un appel à la responsabilité dans le chef du gouvernement et du Président de la République, gardien de notre Constitution.
En vertu de notre loi fondamentale (art 214), le règlement de conflits internationaux ne peut être ratifiés ou approuvés qu'en vertu d'une loi, et donc doit être préalablement soumis aux élus de l'Assemblée Nationale congolaise. Je rappelle aussi que tout accord qui aurait pour conséquence de priver la Nation de tout ou partie de ses propres

moyens d'existence tirée notamment de ses richesses naturelles est érigé en infraction de pillage et que ces actes ou leurs tentatives sont punis comme infraction de trahison (art.56 et 57).

Denis Mukwege
Prix Nobel Paix

Dans l'éventualité où nos autorités ne respectent ni la Constitution, ni le droit international, nous serons contraints d'appeler le peuple à une véritable révolution démocratique pour exiger de recouvrer notre souveraineté et notre intégrité territoriale.

Mesdames, Messieurs,

Je profite enfin de cette tribune pour dénoncer l'approche bilatérale privilégiée par Washington face à une crise dont la dimension est largement régionale, avec la présence de diverses armées étrangères sur le territoire congolais, dont celles de l'Ouganda et du Burundi, et entretenue par des intérêts géostratégiques qui touchent au fonctionnement de l'économie mondiale.

La conclusion d'un accord bilatéral n'aura donc pas vocation à consolider une paix durable. Je regrette de vous dire que j'ai donc toutes les raisons de croire que l'accord signé aujourd'hui à Washington n'augure pas d'une sortie de crise pour notre population qui souffre.

Ainsi, nous exhortons les acteurs impliqués à privilégier une approche multilatérale, et à assortir les appels au cessez-le-feu et au retrait des forces d'occupation d'un calendrier ferme et de sanctions fortes et coordonnées en cas de non-respect persistant de la résolution 2773 du Conseil de sécurité.

Enfin, nous appelons à nouveau tous ceux qui œuvrent à promouvoir davantage de paix, de stabilité et de prospérité en RDC et dans la région des Grands Lacs, y compris à Washington, à revitaliser l'Accord Cadre de 2013 pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région, et à organiser une conférence internationale de haut niveau, avec la facilitation des institutions, notamment l'Union Européenne, et des pays garants, qui incluent la Belgique, la France, le Royaume Uni, et les Etats-Unis.

Le chemin de la paix dans la région des Grands Lacs africains reste possible, si et seulement si les efforts en cours sont animés par la volonté politique des dirigeants de la région et par la bonne foi de toutes les parties impliquées dans la recherche d'une sortie de crise durable, qui ne pourra pas faire l'économie de la justice.

A défaut, les menaces existentielles auxquelles sont confrontées la Nation congolaise risquent de se réaliser, et j'ignore s'il y aura encore de nombreuses occasions de commémorer notre fête nationale le 30 juin.

Je compte sur vous pour inverser le cours de cette histoire tragique et de ce scandale qu'aucun peuple ne peut accepter sans se lever. Debout Congolais, et marche pour ta liberté.

Merci

Denis Mukwege

Email: **cabinet@mukwegedenis.com**
Telephone: **+243 853 199 055**